

PREFECTURE DE L'ISÈRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

du 3 avril 2018 au 4 mai 2018 inclus

**MISE EN PLACE DE PERIMETRES DE PROTECTION
AUTORISATION DE PRELEVEMENT, UTILISATION ET DISTRIBUTION
POUR LA CONSOMMATION HUMAINE
Captage du Lac Blanc**

Communes d'HUEZ et d'OZ-EN-OISANS

A la suite de la demande de mise en conformité des périmètres de protection du captage du Lac Blanc formulée par la commune d'HUEZ, le Préfet de l'Isère a prescrit, par arrêté du 14 février 2018, l'ouverture, du 3 avril au 4 mai 2018 (16h) inclus, en mairies d' HUEZ et d'OZ-EN-OISANS, d'une enquête publique portant sur :

- la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et l'instauration de périmètres de protection du captage du Lac Blanc, au titre de l'article L1321-2 du code de la santé publique et de l'article L215-13 du code de l'environnement. Ces périmètres de protection sont situés sur les communes d' HUEZ et d'OZ-EN-OISANS.
- l'autorisation de prélèvement permanent dans les eaux superficielles, au titre des articles L211-1, L214-1 à L214-6, L214-8 et R214-1 à R214-60 du code de l'environnement.

M. André MARTIN, chargé de mission informatique, retraité, est nommé commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique et afin que chacun puisse en prendre connaissance, sera consultable en mairies d' HUEZ et d'OZ-EN-OISANS, aux jours et heures d'ouverture du public, le dossier d'enquête composé de :

- l'ensemble des pièces du dossier de l'enquête en version papier,
- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier pourra également être consulté sur le site internet suivant :
www.isere.gouv.fr/Publications/Consultations-enquetes-publiques/Avis-d-enquetes-publiques

et sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires – service environnement – 17 boulevard Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Le commissaire enquêteur se tiendra, dans les conditions suivantes, à la disposition des personnes qui désireraient lui faire part directement de leurs observations :

- en mairie d'HUEZ annexe – 226 route de la Poste – Huez (38750)

- le mardi 3 avril 2018 de 14 h 00 à 16 h 00
- le mercredi 18 avril 2018 de 14 h 00 à 16 h 00
- le vendredi 4 mai 2018 de 14 h 00 à 16 h 00

- en mairie d'OZ-EN-OISANS – Le Village – Oz-en-Oisans (38114)

- le mercredi 25 avril 2018 de 14 h 30 à 17 h 00

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public peuvent être consignées sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans les mairies d' HUEZ et d'OZ-EN-OISANS où est déposé le dossier. Le registre est coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Les observations et propositions du public peuvent également être adressées par correspondance à la mairie d'HUEZ, annexe – 226 route de la Poste – Huez (38750), siège de l'enquête, en mentionnant "Enquête publique Lac Blanc – à l'attention du commissaire enquêteur" ainsi que par voie électronique à l'adresse suivante :
ddt-se-observations-ep-d4@isere.gouv.fr jusqu'au 4 mai 2018 (16h00)

Toutes les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Isère :

www.isere.gouv.fr/Publications/Consultations-enquetes-publiques/Avis-d-enquetes-publiques

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée et tenue à la disposition du public en mairies d' HUEZ et d'OZ-EN-OISANS, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.